

# Instruction gradation des prises en charge ambulatoires

Instruction n° DGOS/R1/DSS/1A/2020/52 du 10 septembre 2020

# Contexte

---

- ▶ **Les hospitalisations ambulatoires (0 nuit)**
  - ▶ Objet de nombreux contrôles T2A par l'assurance maladie
  - ▶ Reclassement de nombreux séjours en consultations externes
  - ▶ Interprétation de l'instruction frontière (2010) selon les acteurs et au fil des années
  - ▶ Année 2019 : travaux de refonte des conditions d'hospitalisation ambulatoire avec la DGOS
- ▶ **Nouvelles règles à l'issue de ces travaux, applicables à compter du 1er mars 2020.**
  - ▶ Nouvelles règles décrites dans l'arrêté « prestations » du 28 février 2020 et dans le guide méthodologique MCO 2020
  - ▶ "instruction gradation des prises en charge ambulatoires "à paraître prochainement, qui remplacera l'instruction frontière de 2010

## Hospitalisation de 0 nuit sous conditions spécifiques – **PEC médicale (Contexte / Surv.)**

---

- ▶ « Contexte patient » : fragilité du patient et terrain à risque, contexte requérant que des précautions adaptées à ce patient soient prises dans le cadre des interventions réalisées (majoration effort de soin)
  - ▶ Âge du patient, handicap, état grabataire
  - ▶ Pathologie psychiatrique, précarité
  - ▶ ...
- ▶ « Surveillance particulière » : PEC qui nécessite
  - ▶ un temps de surveillance prolongée du patient,
  - ▶ des conditions d'asepsie spécifiques
  - ▶ Prélèvement complexe, isolement prophylactique,
  - ▶ ...

# Hospitalisation de 0 nuit sous conditions spécifiques – **PEC médicale (Interventions)**

Intervention = intellectuelle (pas forcément acte avec cotation); un atelier ETP = 1 intervention

- ▶ Interventions de professionnels médicaux
  - ▶ 2 professionnels médicaux intervenant directement auprès du patient sont dénombrés de façon distincte s'ils relèvent de 2 spécialités ou sur spécialités différentes
- ▶ Interventions dans le cadre de la télémédecine/télé-expertise
- ▶ Interventions de professionnels paramédicaux : infirmier, kinésithérapeute, diététicien, psychologue...
  - ▶ Intervention infirmière : soin courant (constantes, prise de sang...)
  - ▶ Intervention infirmière différente de soin courant : pratique avancée, programme personnalisé de soins, **éducation thérapeutique**
  - ▶ Dénombrer **2 interventions distinctes** que ce soit la même personne **ou 2 personnes différentes**
- ▶ Interventions de professionnels socio-éducatifs

# Hospitalisation de 0 nuit sous conditions spécifiques – *PEC médicale (Exemple 1)*

---

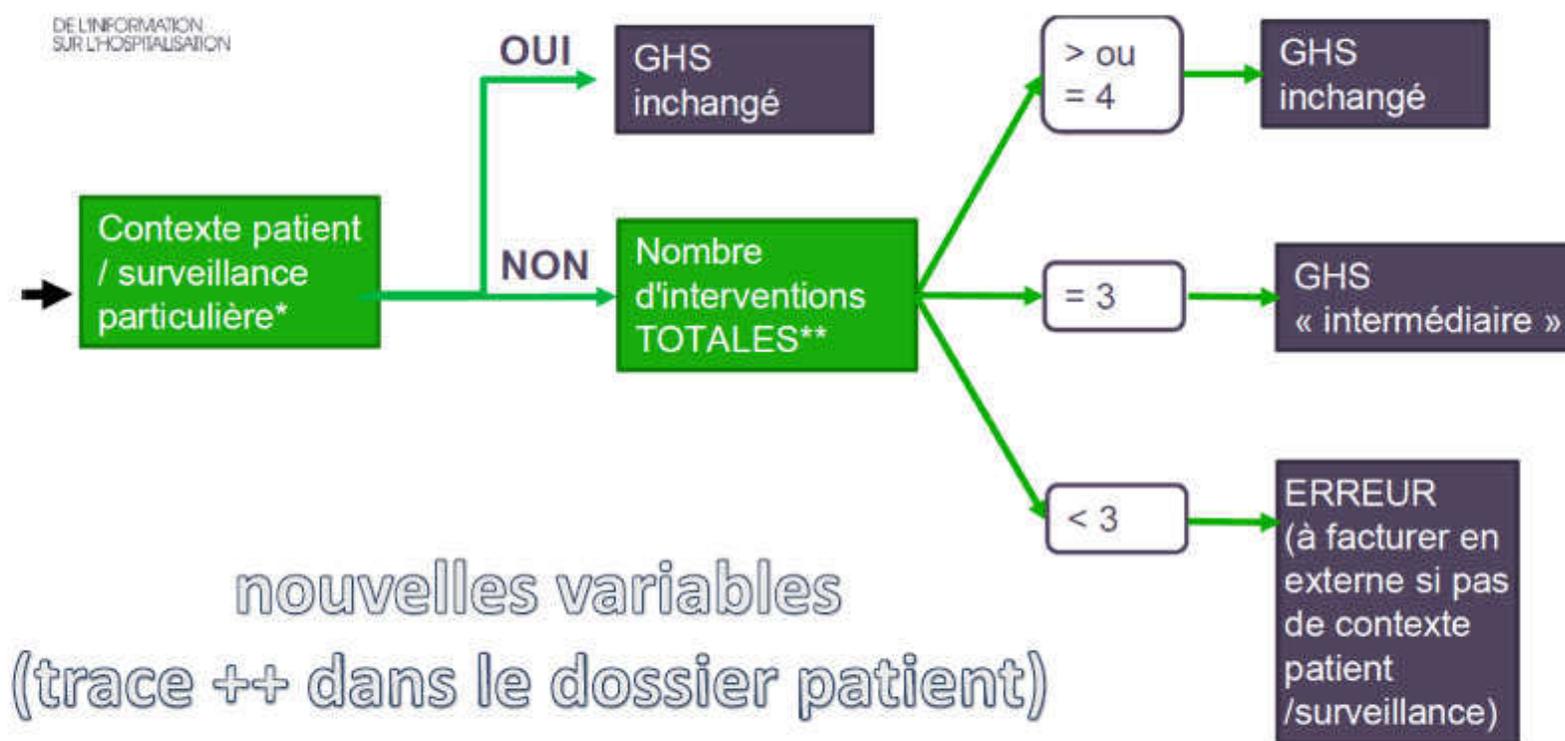
- ▶ **PEC en maladies infectieuses comportant**
  - ▶ Intervention de l'infirmière pour les soins courants
  - ▶ Intervention du médecin infectiologue
  - ▶ Avis du médecin orthopédiste auprès du patient
  - ▶ Radiographie
- ▶ **4 interventions**

# Hospitalisation de 0 nuit sous conditions spécifiques – **PEC médicale (Exemple 2)**

---

- ▶ **PEC en rhumatologie HDJ comportant**
  - ▶ Intervention de l'infirmière pour les soins courants
  - ▶ Intervention du médecin rhumatologue
  - ▶ Atelier d'éducation thérapeutique effectuée par l'IDE (qualification spécifique de l'IDE)
  - ▶ Test de marche effectué par le kiné
- ▶ **4 interventions**

# Hospitalisation de 0 nuit sous conditions spécifiques – **PEC médicale (Algorithme)**



# Hospitalisation de 0 nuit sous conditions spécifiques – **PEC médicale (Valorisation)**

---

## ▶ GHS plein

- ▶ Nombre d'interventions >3
- ▶ Etat du patient requiert des précautions spécifiques
- ▶ Hospitalisation de 0 nuit sans condition spécifique
- ▶ Prises en charge avec acte CCAM classant, acte non classant associé à une anesthésie AG ou LR
- ▶ UHCD

## ▶ GHS intermédiaire

- ▶ Nombre d'interventions lors d'une prise en charge en de médecine = 3

## ▶ Externe

- ▶ Nombre d'interventions < 3